

<b>RECOURS ARCHITECTE POUR LES PERSONNES CONSTRUISANT OU MODIFIANT POUR ELLES MEMES</b>			
		<b>Droit Commun</b>	<b>En zone U du PLU</b>
Constructions nouvelles soumises à PC			
Surface de plancher inférieur ou égale à 150m <sup>2</sup>		PC sans Architecte	
Surface de plancher supérieur à 150m <sup>2</sup>		PC avec Architecte	
Extension sur une construction existante inférieur ou égale à 150m <sup>2</sup> de surface de plancher			
Si la surface de plancher future, <u>après extension, est inférieur ou égale à 150m<sup>2</sup></u>	Extension d'une SP ou ES inférieure ou égale à 20m <sup>2</sup>	Déclaration Préalable	
	Extension d'une SP ou ES supérieure à 20m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 40m <sup>2</sup>	PC sans architecte	Déclaration préalable
	Extension d'une SP ou ES supérieure à 40m <sup>2</sup>	PC sans Architecte	
Si la surface de plancher future, <u>après extension, est supérieure à 150m<sup>2</sup></u>	Extension d'une SP ou ES inférieure ou égale à 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	
	Extension d'une SP ou ES supérieure à 20m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 40m <sup>2</sup>	PC avec Architecte	
	Extension d'une SP ou ES supérieure à 40m <sup>2</sup>	PC avec Architecte	
Extension sur une construction existante supérieure à 150m <sup>2</sup> de surface de plancher			
Extension d'une SP ou ES inférieure ou égale à 20m <sup>2</sup>		Déclaration préalable	
Extension d'une SP ou ES supérieure à 20m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 40m <sup>2</sup>		PC avec architecte	Déclaration préalable
Extension d'une SP ou ES supérieure à 40m <sup>2</sup>		PC avec architecte	
<b>ATTENTION : Les personnes morales</b> doivent recourir aux services d'un architecte pour établir leur projet architectural quel que soit le projet de construction ou de travaux. (Sauf déclaration préalable de travaux)			

M.AJ 18/07/2022